

JEU CONCOURS NUITS DE CHAMPAGNE 2026

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

1° Du 15 septembre au 10 octobre 2026, la Médiathèque Jacques-Chirac organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat à l'occasion des *Nuits de Champagne*.

2° Le concours est ouvert à tous, à l'exception des personnels de la Médiathèque Jacques-Chirac et de l'association Nuits de Champagne.

3° Pour jouer, il suffit de remplir un bulletin. Ce bulletin dûment rempli devra être déposé dans l'une des urnes placées dans les trois Médiathèques suivantes : Médiathèque Jacques Chirac site Troyes-Centre, Troyes-Chartreux et Troyes-Marots (*Troyes Champagne Métropole*). Le participant devra impérativement mentionner son identité sur le bulletin-réponse : nom, prénom, adresse, date de naissance, téléphone.

4° Il ne sera accepté aucune réponse après le 10 octobre 2026.

5° Une seule réponse par foyer est autorisée.

6° Les gagnants seront désignés par tirage au sort. La répartition des lots se fera par ordre du tirage au sort, effectué le 13 octobre 2026 au matin.

7° Lots : une invitation pour 2 personnes à l'un des spectacles proposés par les Nuits de Champagne 2026, soit un total de 10 places de concerts

- 2 places de concert pour 47Ter/Lujipekar au Cube le samedi 17 octobre 2026 à 20h d'une valeur unitaire de 41 € soit au total de 82 €
- 2 places de concert pour la soirée électro (Valdimir Cauchemar/Etienne de Crecy/Synapson) au Cube le samedi 24 octobre 2026 à 20h d'une valeur unitaire de 41 € soit au total de 82 €
- 2 places de concert pour Deluxe au Cube le jeudi 22 octobre 2026 à 20h30 d'une valeur unitaire de 41 € soit au total de 82 €
- 2 places de concert pour Sinclair au Théâtre de Champagne le samedi 24 octobre 2026 à 20h30 d'une valeur unitaire de 39 € soit au total de 78 €
- 2 places de concert pour Charlie Winston au Théâtre de Champagne le dimanche 18 octobre 2026 à 20h30 d'une valeur unitaire de 39 € soit au total de 78 €

En cas d'annulation d'un concert, aucun autre lot ne sera délivré et aucune réclamation ne pourra être faite.

8° La liste des gagnants sera affichée dans les trois Médiathèques Jacques-Chirac.

9° La distribution des lots se fera aux pôles musique des trois Médiathèques jusqu'à la veille du jour du concert remporté.

10° **Droit à l'image** : Les participants autorisent la diffusion d'images fixes ou audiovisuelles pouvant être prises à l'occasion de ce jeu, de l'attribution des lots ou du concert objet du lot gagné, sur tous supports.

11° **RGPD** : Les informations recueillies pour ce jeu-concours sont enregistrées dans un fichier papier par Troyes Champagne Métropole dans le but de gérer ce jeu-concours et sont destinés à la Médiathèque Jacques Chirac. Elles seront conservées jusqu'au 15 novembre 2026. Le nom et le prénom des gagnants fera également l'objet d'un affichage temporaire jusqu'à la fin du festival.

Les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement de leurs données et de limitation du traitement. Ils peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données les concernant en contactant le Délégué à la Protection des Données : 03 25 42 34 38 ou dpd@troyes-cm.fr ou en introduisant une réclamation auprès de la CNIL.

10° Le non-respect des conditions de participation énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la participation

12° Dépôt du règlement : Le présent règlement et ses annexes sont déposés en l'étude de

13° Acceptation : Du seul fait de leur participation au jeu-concours, les participants acceptent le présent règlement.

14° Troyes Champagne Métropole ne saurait voir sa responsabilité être engagée si par suite de cas de force majeure ou d'événement imprévu, le concours devait être annulé, reporté ou modifié.

Troyes Champagne Métropole se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Troyes Champagne Métropole pourra annuler tout ou partie du concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le prix au fraudeur et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes l'auteur de ces fraudes.

Troyes Champagne Métropole pourra également annuler le concours si le nombre de participants est jugé insuffisant.